

Thème du FMMD 2020: Encourager les partenariats pour réaliser les objectifs liés aux migrations dans le cadre du programme de développement durable et gérer l'avenir de la mobilité humaine

Expert Thématique: Dilip Ratha, KNOMAD/Banque Mondiale

Envisager la migration sous l'angle du développement et de l'humanitaire peut servir de base à la mise en place de partenariats efficaces en matière de migration. La migration est une composante du développement mondial puisque les personnes doivent quitter les lieux et les secteurs en retard, et que l'offre de main-d'œuvre et les compétences sont nécessaires dans les lieux et les secteurs en croissance. La migration peut être très bénéfique si les risques et les défis - certains réels, d'autres perçus - sont correctement gérés.

Les migrants et leurs familles ont tendance à tirer le plus grand profit de la migration par l'augmentation des revenus et l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé. La migration renforce l'autonomie des femmes. La mortalité infantile est réduite après la migration. Toutefois, ces gains sont entravés par la discrimination et les conditions de travail difficiles auxquelles les immigrants sont confrontés dans les pays d'accueil. Les pays d'origine bénéficient de l'augmentation des envois de fonds, des investissements, du commerce et des transferts de compétences et de technologies, ce qui se traduit par une réduction de la pauvreté et du chômage. En 2019, les flux d'envois de fonds vers les pays à faible et moyen revenu ont atteint 554 milliards de dollars, soit plus de trois fois le total de l'aide au développement et plus que les flux d'investissements directs étrangers. Du côté négatif, l'émigration des travailleurs qualifiés peut affecter la prestation des services de santé et d'éducation dans les petites économies. Les pays de destination à revenu élevé tirent également profit de la migration en augmentant l'offre de main-d'œuvre, de compétences, d'innovation et d'esprit d'entreprise. Les migrants paient également des impôts et contribuent aux systèmes de sécurité sociale. Toutefois, les preuves de l'effet de l'immigration sur les salaires des travailleurs natifs dans le pays de destination restent mitigées : certaines études indiquent de faibles impacts négatifs sur les salaires des travailleurs natifs moins qualifiés, tandis que d'autres indiquent des impacts positifs lorsque les immigrants sont qualifiés et complètent la main-d'œuvre native.

Les migrations sont appelées à augmenter, en raison des écarts de revenus, des déséquilibres démographiques et du changement climatique. Les complexités multidimensionnelles associées à la migration nécessitent des partenariats efficaces entre les principales parties prenantes. De tels partenariats peuvent être établis entre diverses parties prenantes au sein d'un pays, mais souvent, ils doivent impliquer de nombreuses nations.

Les discussions sur les futures solutions de partenariat peuvent s'appuyer sur les objectifs de développement durable (ODD) convenus au niveau mondial, en particulier sur l'objectif 10.7, pour faciliter une migration ordonnée, sans danger et régulière et des objectifs spécifiques tels que la réduction des coûts de recrutement payés par les travailleurs migrants et la réduction des coûts de transaction des envois de fonds. En outre, de nombreux objectifs des SDG ne peuvent être pleinement atteints que si l'on tient compte de la migration et des migrants. Les exemples les plus marquants sont la cible 8.8 des ODD, qui vise à défendre les droits des

travailleurs et à promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants et les femmes migrantes, et la cible 16.9 des ODD, qui vise à garantir à tous une identité juridique. Selon les Nations unies, la promesse de la communauté mondiale de ne laisser personne de côté requiert que plus de 24 indicateurs SDG soient ventilés par statut migratoire.

L'efficacité de tout partenariat dépend de étroitement (a) de la disponibilité des ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des mesures politiques convenues, accompagnée (b) d'un suivi et d'une évaluation réguliers des programmes pour améliorer les résultats et (c) de l'adaptation aux circonstances changeantes. Alors que des milliards de dollars sont dépensés chaque année par les pays pour gérer les migrations, il est nécessaire de disposer d'un **mécanisme de financement** pour mettre en œuvre les programmes de migration dans de nombreux pays d'accueil et d'origine. À moyen terme, **un cadre d'examen**, tel que le processus d'évaluation mutuelle du G20, dans lequel les pays exposent volontairement des initiatives politiques en matière de migration, pourrait constituer un format possible pour le suivi et l'examen réguliers des programmes et des politiques de migration. Les grandes lignes de ces initiatives, compilées et vérifiées pour en assurer la cohérence, serviraient de base à un rapport qui serait discuté dans les grands forums mondiaux. Plus immédiatement, la COVID-19 a modifié les priorités des dialogues sur les politiques migratoires.

La **crise du COVID-19** a fait naître un nouveau sentiment d'urgence pour la création de partenariats visant à relever les défis immédiats auxquels sont confrontés les migrants, les communautés d'accueil et les familles des migrants dans les communautés d'origine. Il est urgent de soutenir les migrants par la fourniture de soins de santé, non seulement pour les protéger, mais aussi pour protéger les citoyens des risques de contagion, en particulier dans les villes et les zones rurales où se concentrent les travailleurs migrants. Les transferts d'argent liquide et la protection sociale devraient être étendus aux migrants également. Les migrants en détresse doivent recevoir une aide au retour dans leur pays d'origine. Les envois de fonds devraient diminuer de 20 %, soit plus de 100 milliards de dollars, en 2020, ce qui interromprait un flux financier vital pour les ménages des pays pauvres. Il est urgent d'atténuer les effets de la crise sur les envois de fonds et les services d'envois de fonds. Les interdictions de voyager ont perturbé la disponibilité des travailleurs du secteur agricole au plus fort de la saison agricole, augmentant ainsi les risques de hausse de prix des denrées alimentaires. Il existe des risques supplémentaires pour la sécurité alimentaire en Afrique, où les criquets sont déjà une source de préoccupation.

Questions directrices

L'un des principaux objectifs du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2020 est d'établir des *partenariats innovants* entre les pays, la société civile, les entreprises et les gouvernements locaux sur : (1) la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans un contexte de l'emploi en mutation ; (2) qualifier les migrants pour l'emploi ; (3) l'utilisation des nouvelles technologies pour donner aux migrants les moyens d'agir ; (4) combler les lacunes dans la protection des migrants ; et (5) l'examen des approches visant à prévenir la migration irrégulière.

La note conceptuelle du FMMD présente les questions directrices suivantes pour discuter l'établissement de partenariats, l'identification de partenaires et les défis liés à l'élaboration de rapports sur les partenariats au niveau régional et mondial.

Q1 : D'après votre expérience, quels sont les principaux défis à relever lors de l'élaboration de partenariats en matière de migration ?

Le fait d'avoir des objectifs et des résultats clairement identifiés et un programme de travail réalisable - ni trop général, ni trop spécifique - renforce les partenariats. Des ressources financières et humaines suffisantes sont-elles disponibles pour la mise en œuvre ? Le partenariat traite-t-il de manière adéquate les conflits d'intérêts entre les parties prenantes (par exemple, entre les pays d'origine et les pays d'accueil, entre les travailleurs migrants et les employeurs, les compromis entre les quotas d'immigration et les droits des migrants accordés par les pays de destination) ?

- Dans quelle mesure la participation diversifiée de multiples parties prenantes contribue-t-elle à l'établissement de partenariats ? Est-il difficile de trouver des contreparties avec lesquelles établir un partenariat ?
- D'après votre expérience, quels sont les défis à relever lorsque l'on recherche des ressources financières et humaines adéquates ? Quelles études de cas intéressantes pouvez-vous partager sur la manière de surmonter ces défis ?
- Une orientation claire sur les résultats fait-elle une différence lors de l'élaboration d'un partenariat ? Quelle est l'importance de trouver le bon partenaire ?
- Quelles sont les structures de gouvernance dont il faut tenir compte lors de l'élaboration de partenariats ?

Q2 : D'après votre expérience, quels sont les principaux défis à relever lors de la mise en œuvre de partenariats sur la migration ? Qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

- Dans quelle mesure les ressources financières et humaines disponibles pour la mise en œuvre ont-elles déterminé les résultats des partenariats ?
- Les partenariats conçus pour obtenir des résultats spécifiques sont-ils plus efficaces que ceux qui répondent à des préoccupations ou à des défis communs, indépendamment des résultats spécifiques ?
- La valeur ajoutée de chaque partenaire est-elle suffisamment reconnue et existe-t-il des conflits d'intérêts entre les parties prenantes (par exemple, pays d'origine et pays d'accueil, travailleurs et employeurs, compromis entre les quotas d'immigration et les droits des migrants, etc.)
- Les partenariats sont-ils plus efficaces au niveau local, régional ou mondial ?

Q3 : Comment les partenariats peuvent-ils être orientés vers des résultats bénéfiques pour le développement, en gardant à l'esprit l'avenir de la mobilité humaine et l'avenir du travail ?

- Comment concevoir des partenariats innovants face à l'évolution de la nature du travail et aux changements technologiques ?
- Quelles sources de données et quels enseignements peut-on tirer de la conception et de la mise en œuvre des partenariats ?
- Quelles sont les principales tendances liées à l'évolution de la nature du travail et aux changements technologiques dont il faut tenir compte ?
- Quel rôle la technologie peut-elle jouer dans le développement et le maintien des partenariats ? La technologie peut-elle être contre-productive dans certaines circonstances - et si oui, dans quelles circonstances ?

Q4 : Comment pouvons-nous évaluer les résultats d'un partenariat et identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ?

- Quels indicateurs ou cadres de résultats sont utiles pour évaluer les résultats des partenariats ?

- Comment mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation dès le début d'un partenariat ?
- Comment les préoccupations relatives à la confidentialité et au respect de la vie privée peuvent-elles être prises en compte lors du suivi des résultats ?

Q5 : Quels sont les défis à relever pour rendre compte des partenariats aux niveaux régional et mondial ?

- Quelles sont les questions de confidentialité à prendre en compte lors de la présentation des rapports sur les partenariats ? Comment peut-on s'y retrouver ?
- Quels mécanismes de contrôle de la qualité doivent être mis en place lors de l'évaluation des résultats des partenariats pour l'établissement de rapports aux niveaux régional et mondial ? Quel rôle peuvent / doivent jouer les tiers ?
- Comment gérer les risques de réputation liés à la communication des résultats des partenariats ? Est-ce un sujet de préoccupation ?
- Quels cadres peuvent être mis en place pour garantir que les résultats des partenariats sont cohérents avec la politique nationale, régionale et mondiale au sens large ?